



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 19 octobre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 novembre 2010

SUBVENTION AUX CENTRES  
SOCIOCULTURELS ET A L'ENSEMBLE  
SOCIOCULTUREL NIORTAIS AU TITRE DU  
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2010

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi  
04 novembre 2010

**Président :**

**M. Pascal DUFORESTEL, 1<sup>er</sup> Adjoint**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** M. Patrick DELAUNAY

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Christophe POIRIER donne pouvoir à Jacques TAPIN
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Josiane METAYER
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel PAILLEY
- Elsie COLAS donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ

**Excusés :**

***Maire de Niort :***

Mme Geneviève GAILLARD

***Conseillers :***

Mme Jacqueline LEFEBVRE -

**VIE ASSOCIATIVE**

**SUBVENTION AUX CENTRES SOCIOCULTURELS ET A  
L'ENSEMBLE SOCIOCULTUREL NIORTAIS AU TITRE DU  
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2010**

Madame Delphine PAGE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,  
Sur proposition de Madame le Maire  
Après examen par la commission municipale compétente,

Le Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Niort a été approuvé par la Ville de Niort au Conseil municipal du 23 novembre 2007.

Au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2007-2010, les actions éligibles dans les champs de l'enfance et de la jeunesse concernent les missions d'accueil et de pilotage. Les actions d'accueil se déclinent de la façon suivante :

- Accueil collectif 0-4 ans (crèches, halte garderies, Relais des Assistantes Maternelles) ;
- Centres de loisirs sans hébergement (CLSH) 2-16 ans, accueil périscolaire.

La prestation de service versée par la CAF est calculée sur la base d'un montant annuel forfaitaire et réajustée en fonction de la réalisation des actions inscrites et du respect des conditions prévues dans le contrat enfance jeunesse (taux d'occupation/taux de fréquentation réel, prix plafond, etc...).

La Ville de Niort a fait appel à des opérateurs, conformément aux engagements figurant au Contrat Enfance Jeunesse.

La prestation étant attribuée globalement et annuellement à la Ville de Niort, celle-ci se charge de la redistribuer aux opérateurs concernés.

Au regard des actions menées par les centres socioculturels et l'Ensemble Socioculturel Niortais, la CAF attribue la somme prévisionnelle de 180 120 €.

Aussi, je vous propose d'attribuer à chacun des Centres Socioculturels et à l'Ensemble Socioculturel Niortais une subvention au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2010, pour un montant prévisionnel total de **180 120 €** qui correspond à la somme totale prévue par la CAF.

Imputation budgétaire : 65.4221.6574.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions avec les associations ci-dessous ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations, les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

<b>Associations</b>	<b>Montant</b>
Centre Socioculturel de Champclairot/Champommier	<b>10 500 €</b>
Centre Socioculturel du Centre Ville	<b>7 500 €</b>
Centre Socioculturel de Part et d' Autre	<b>27 000 €</b>
Centre Socioculturel du Grand Nord	<b>35 000 €</b>
Centre Socioculturel du Parc	<b>19 500 €</b>
Centre Socioculturel des Chemins blancs	<b>24 500 €</b>
Centre Socioculturel de Sainte Pezenne	<b>10 000 €</b>
Centre Socioculturel de Souché	<b>10 000 €</b>
Ensemble Socioculturel Niortais	<b>36 120 €</b>

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 43  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Non participé : 0  
 Excusé : 2

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
 L'Adjointe déléguée

**Signé**

**Delphine PAGE**